

Assemblée Générale EXTRAORDINAIRE Jazz dans le bocage

7 décembre 2023

Bonjour à tous, bienvenue à cette AG extraordinaire, suivie d'un AG ordinaire tout à l'heure.

Au cours de ces réunion, nous serons amenés à voter : seuls les adhérents 2023, soit les personnes à jour de leur cotisation ou avec un pouvoir ont le droit de voter.

1) Excuses

Le président excuse les personnes suivantes :

Mme Pascale TRIMBERG	Préfète de l'Allier
Mme Sophie ROTKOPF et M. Emmanuel FERRAND	Vice-présidente et Conseiller régional
M. Claude RIBOULET et Mme Cécile de BREUVAND	Département de l'Allier
Mme Marie-Françoise LACARIN	Maire de Cressanges, Vice-présidente de la CCBB et conseillère départementale
Mme Ginette ROUZEAU	Déléguée à la culture de la CCBB
M. Yassine CHAIB	Directeur départemental Crédit Agricole Centre France
M. Pascal PERRIN	Ville d'Yzeure
M. Sébastien CLAIRE	Adjoint à la Ville d'Yzeure
M. Claude BOURET	Directeur d'Yzeurespace
MM Martin KUBICH et Karim BOULHAYA	Directeurs de Vichy Culture
M. Olivier GUIOT	Maire de Saint-Hilaire
Mme Sylvie EDELIN	Maire de Saint-Menoux
Mme Sandra BESSERVE	Responsable d'Isléa à Avermes
M. Didier AUCLAIR	Buxières-les-Mines

2) Remerciements

Il remercie de leur présence :

Les Maires et différents partenaires présents dans la salle

M. Yannick MONNET	Député
M. Jean-Marc DUMONT	Président de la CCBB, et Maire de Tronget
M. PERICHON, M. SERGERE, M. BROEDER, M. BERTHOMIER	pour le Crédit Agricole Centre France et la Fondation
Mme Martine FERRANDON	Mairie de Deux-Chaises
M. Thierry GUILLOT	Maire de Rocles
M. Claude ERROTOBEREA	RQQG
M. Gérard BELLANGER	MGEN

Eventuellement **Messieurs et mesdames les Maires** dont je n'aurais pas eu connaissance de la présence, ainsi que les partenaires institutionnels, associatifs et autres avec lesquels JDLB travaille sur le festival.

Assemblée générale extraordinaire

Cette assemblée générale extraordinaire n'a qu'un seul point à son ordre du jour : des propositions de modifications de nos statuts.

Nous allons les passer en revue une par une, et vous en disposez également en version papier. Au préalable, une explication sur ces changements : nous sommes une association agréée Jeunesse et Education Populaire. Cet agrément veut dire que nous répondons à un objet d'intérêt général, que nous avons un mode de fonctionnement démocratique et transparent, que nous œuvrons dans le champ de l'éducation populaire et tâchons enfin de nous ouvrir et de nous adresser à la jeunesse. Cet agrément vient d'être renouvelé mais nos statuts n'étaient pas tout à fait dans les clous, notamment sur la question de la jeunesse. La nécessaire mise à jour que nous faisons dans les statuts est l'occasion d'apporter quelques précisions ici ou là.

P1

>> Suppression du numéro d'enregistrement qui n'a plus d'utilité, remplacé par le RNA

>> Correction vis-à-vis des catégories de licence qui n'étaient pas adaptées (mais les numéros indiqués sont bien ceux en cours)

>> Mise à jour de l'adresse du siège social

>> Mise à jour de la date à laquelle nous effectuons des modifications de statuts

P2

>> Art 3 : Mise à jour de l'adresse

>> Art 5 : ajout de la phrase « l'association promeut l'égal accès des hommes et des femmes, ainsi que des jeunes, aux instances dirigeantes ». Phrase qui a priori n'appelle pas de commentaire particulier, elle n'était pas là auparavant sans que cela signifie que nous n'étions pas déjà dans cette dynamique, simplement, cela va toujours mieux en le disant.

P3

>> Art 6 : à la fin de l'article, nous avons ajouté une phrase qui a trait à la transparence financière de l'association : « ces différentes ressources sont identifiées dans les documents comptables et budgétaires présentés aux assemblées générales ».

>> Art 7 : et c'est là où nous avons besoin d'un changement important pour conserver notre agrément. Jusqu'à présent nous indiquions qu'il fallait être majeur pour intégrer le conseil d'administration, nous modifions cela pour un âge limite de 16 ans. Cette barrière de 16 ans nous semble cohérente vis-à-vis de la maturité d'une jeune personne et c'est aussi un seuil dans l'autonomie qu'elle peut avoir pour intégrer le CA (avant 16 ans, il faut des autorisations parentales).

>> En fin d'article 7, nous précisons également qu'il faut bien une connaissance du projet de l'association en général, et non seulement du festival, pour pouvoir intégrer le Conseil d'administration.

P4

>> Art 9 : suite à de récentes discussions au sein du Conseil d'administration, nous souhaitons mettre en place la possibilité d'une co-présidence, ce qui n'était pas prévu jusqu'à présent. Une co-présidence pourrait rendre le rôle de vice-président inutile, d'où la précision « si nécessaire » que nous ajoutons.

>> Art 10 : nous proposons de supprimer cette mention sur les frais de mission. C'est certes à l'origine une mesure de transparence mais qui, dans les faits, n'a que peu été mise en œuvre jusqu'à présent. L'essentiel des bénéficiaires des remboursements de frais sont les salariés, la salariée permanente, mais également les

techniciens et les artistes, plus occasionnellement les bénévoles et ce, dans le cadre cité précédemment à savoir « seuls les frais occasionnés pour l'accomplissement d'une activité au bénéfice de l'association et autorisés par son conseil d'administration, peuvent être remboursés [...] ». Après discussion en CA, ces éléments étant de toute façon présents dans nos comptes, nous n'identifions pas vraiment la plus-value de retracer ces remboursements.

>> Art II : Ajout d'une phrase sur les activités à venir, qui sont systématiquement présentées ces dernières années mais qui n'étaient pas listées jusqu'à présent : « les grandes lignes des activités à venir ainsi que le budget prévisionnel lié sont également soumis à l'approbation de l'assemblée ».

P5

Pas de modification particulière hormis la date de validation

Questions ? Remarques ?

VOTE DES MODIFICATIONS DE STATUTS

Contre 0 Abstention 0

Adoption à l'unanimité.

Assemblée générale ordinaire

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) **Bilan moral 2023**
- 2) **Bilan financier 2023** et rapport de la vérificatrice aux comptes
- 3) **Projet 2024**
- 4) **CA 2023** : démissions et nouvelles candidatures
- 5) **Questions diverses**

RAPPORT MORAL

Nous allons passer en revue un bilan des activités 2023 mais, comme à chaque AG, il sera aussi rappelé quelques généralités concernant l'association et le festival.

1) Bilan des activités

Les activités de Jazz dans le Bocage se déclinent autour de trois grands objectifs :

- > **promouvoir le jazz émergent,**
- > **œuvrer pour la diversité culturelle et l'attractivité du territoire,**
- > **proposer des rendez-vous festifs et fédérateurs.**

Pour cette année 2023, les activités se sont déclinées en plusieurs volets :

- un accueil en résidence
- des actions culturelles
- des programmations spécifiques, à l'attention des établissements scolaires, sociaux et médico-sociaux
- le festival, manifestation phare, qui constitue aussi un aboutissement des projets cités précédemment (concert de fin de résidence, restitution...)

Résidence

A l'issue d'un appel à projets, nous avons choisi avec le directeur d'Yzeurespace le trio lyonnais Tatanka pour un accueil en résidence de 2 semaines, l'une à Yzeure et l'autre à Rocles.

Au cours de ces temps de travail, le trio s'est approprié un tout nouveau répertoire, une suite acoustique intitulée Kachinas, composée par la trompettiste Emmanuelle Legros autour de divinités de la culture amérindienne Hopi.

Tatanka a rencontré et fait un atelier avec des classes de Tronget, Bourbon, Rocles, Le Montet et Deux-Chaises mais aussi avec les « Copains du jeudi », un groupe d'adultes handicapés suivi par le Centre social Adéquat, à Bourbon, le Centre de loisirs de Bourbon, deux écoles de musique.

Ils ont réalisé 2 sorties de résidence, 1 concert en EHPAD, 3 concerts scolaires et un concert final tout public pendant le festival.

Que ce soit en rencontres, ateliers ou concerts, le trio aura rencontré 1123 spectateurs au cours de leurs divers séjours bourbonnais.

Actions culturelles

Aux côtés des écoles de Tronget et Bourbon ainsi que des Centres sociaux de Bourbon et Le Montet, Adéquat et 1, 2, 3 Bocage, des ateliers et rencontres ont été imaginées autour de la présence de Jean Adam, musicien du spectacle SOLEO.

Ce dernier a mené un cycle d'ateliers avec la classe de CE2-CMI de Tronget et celle de CMI de Bourbon-l'Archambault. Les élèves ont inventé une histoire, créé sa bande son à partir de divers petits instruments, travaillé des boucles sonores avec Jean à partir de ces bruits via la MAO (musique assistée par ordinateur) puis appris plusieurs phrases de percussions corporelles pour illustrer le récit. Le tout a été présenté les 11 et 13 mai à Tronget.

A l'occasion des venues de Jean Adam sur le territoire, il y a eu d'autres cycles d'ateliers de percussions corporelles mais plus courts, l'un avec les « Copains du jeudi », groupe d'adultes handicapés animé par Adéquat, l'autre à l'attention des habitants, au Montet.

Ces ateliers ont globalement été un succès et l'ensemble des participants a pu découvrir le spectacle SOLEO à Tronget en mai dernier. Un regret toutefois concernant le Centre social 1, 2, 3 Bocage avec qui nous avons essayé de proposer des ateliers et rencontres à un groupe adolescents qui ne s'en est jamais saisi. Mais nous ne désespérons pas d'y parvenir et continuons d'échanger à ce sujet.

Pour en savoir plus sur ce projet, une vidéo a été faite tout au long des ateliers avec les scolaires et Radio Qui Qu'en Grogne a réalisé trois émissions sur le projet.

A noter, à l'occasion de ces projets, la réalisation avec la Microfolie de Couzon, pilotée par l'ADATER, d'une animation sur-mesure sur les instruments de musique dans l'art et la découverte du jazz contemporain. Une première pour l'école de Tronget, qui pourrait être proposée à nouveau à d'autres écoles et structures sociales.

Programmation à l'attention des établissements scolaires et médico-sociaux

Les groupes Duologie, Tatanka et SOLEO étaient programmés au cours de 9 séances dans 5 communes différentes. Outre des écoles maternelles, primaires et collèges, des établissements médico-sociaux assistent également aux représentations (groupe d'adultes handicapés suivi par le Centre social Adéquat + Foyer de Ruzière). Les retours des élèves et enseignants sont globalement positifs.

Côté établissements de santé, nous avons organisé 3 concerts, l'un du trio Tatanka et les autres du duo Tiam à L'EHPAD Chantemesse à St-Pourçain, à l'Hôpital François Mercier à Tronget ainsi qu'à l'EHPAD La Charmille au Montet. En outre, la mise à disposition de places pendant le festival à l'attention de patients (et familles d'accueil) suivis par le CH d'Ainay-le-Château a été reconduite et devrait se renouveler chaque année.

Le festival

Enfin, la 22^e édition du festival, qui a eu lieu entre Tronget, Noyant, Ygrande, Bourbon, Deux-Chaises et Saint-Menoux, avec deux dates de présentation de festival en mars à Rocles et Vichy. Soit 29 concerts de 21 formations différentes dans 13 communes du département.

Après une reprise encore hésitante en 2022, l'édition 2023 de Jazz dans le Bocage fut un franc succès ! Les retours des spectateurs sont bons, aussi bien sur la programmation (la qualité des propositions, leur

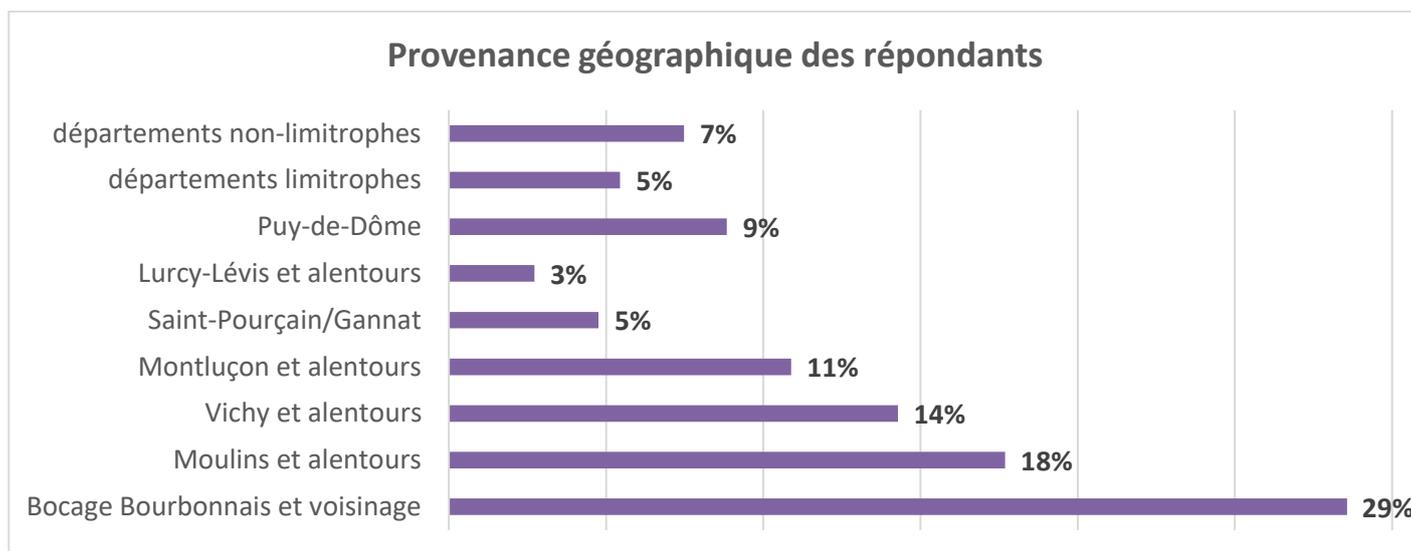
diversité) que sur l'accueil et la convivialité de la manifestation. Un festival globalement positif donc, y compris pour les artistes ravis de leur passage comme pour les bénévoles parmi lesquels de nouveaux participants.

Fréquentation	Festival	Spectateurs médico-social	Spectateurs scolaires	Participants actions culturelles	Total
2018	3 577	120	1 100	-	4 797
2019	3 315	120	1 891	-	5 326
2022	2 851	200	2 062	-	5 113
2023	4 522	190	1 777	166	6 655

Le festival fût l'occasion de retrouver tous les groupes programmés à l'attention des scolaires et des établissements médico-sociaux.

C'est donc une année record pour l'association en termes de fréquentation et donc de billetterie. Le prix des places est inchangé depuis plusieurs années, avec des tarifs fortement réduits pour les jeunes et minimas sociaux. Davantage de pass sur plusieurs jours ont été achetés cette année.

Un sondage en ligne mené à l'issue du festival avec 147 participants permet d'avoir quelques retours objectifs sur la manifestation et son public : provenance, âge, satisfaction...



Dans ce sondage, la programmation artistique, aussi bien les choix d'artistes en eux-mêmes que leur diversité et la qualité de leur performance, est plébiscitée. L'ambiance, l'accueil, l'échange avec les bénévoles important aussi pour nombre de participants. Les réponses quant aux points négatifs sont beaucoup moins nombreuses : le confort des chaises en plastique laisse visiblement à désirer pour 10% des répondants et 8% d'entre eux ont regretté la pluie et la fraîcheur que nous avons connu pendant une grande partie du festival. Des retours ont été fait sur des problématiques de billetterie, de tickets de restauration... qui sont à prendre en compte, d'autant plus qu'ils correspondent à des dysfonctionnements constatés en interne, mais qui peuvent être relativisés puisqu'ils représentent les avis d'à peine 5% des répondants.

2) **Bilan associatif**

Au travers des activités que nous venons d'évoquer, nous avons à cœur de défendre un certain nombre d'engagements.

- Le travail en réseau, la fédération d'initiatives en faveur du territoire, et l'implication dans des réseaux régionaux et nationaux
- Une attention forte aux enjeux environnementaux, en essayant de mesurer et réduire l'impact de nos activités. Les logiques d'achats locaux, de tri et recyclage sont en place depuis un moment déjà, la question des transports est maintenant au cœur des réflexions : transport des artistes, du public et des bénévoles.
- Sensible depuis longtemps à ces sujets et encouragé par nos partenaires, une attention forte est portée à l'égalité femmes-hommes dans l'association et dans la programmation. Nous travaillons également sur la prévention des violences et harcèlement sexuels et sexistes, en tant qu'employeur des techniciens et artistes mais également au sein de l'association en général et dans l'idée de conserver une atmosphère des plus sereines pour les bénévoles et le public.
- De la convivialité avant tout : parce que nous souhaitons que tout se passe pour le mieux pour tous, les artistes, les bénévoles, les techniciens, le public, les partenaires, la fête et une ambiance joyeuse sont toujours au centre des préoccupations !

Equipe

JdlB c'est une équipe bénévole qui travaille toute l'année sur l'organisation du festival, soit 15 membres au sein du conseil d'administration et plusieurs membres associés ou super-bénévoles, présents tout au long de l'année en fonction des réflexions et des rendez-vous.

Le temps du festival, 75 bénévoles se sont réunis, sans compter les forces vives des associations partenaires. Enfin, depuis près de deux ans, une personne est salariée à temps plein sur la coordination et le développement de projet.

Je remercie tout particulièrement

- les bénévoles qui œuvrent à la réussite de l'événement :
 - Au sein du CA : Annie pour son travail de comptabilité et paies
 - Jocelyne pour son travail sur les concerts scolaires, les hébergements...
 - Gérard qui prend notamment à son compte l'essentiel de la coordination entre le CA et Sabine
 - Jean-Daniel qui vend des billets, et beaucoup de billets cette année !
 - Et l'ensemble du CA, qui s'engage, réfléchit, agit et sans qui rien ne serait possible

Partenaires locaux

Nous pensons l'ensemble des activités aux côtés de partenaires et je voudrais également les remercier chaleureusement :

- Les établissements scolaires, Centres sociaux et établissements de santé avec qui nous travaillons
- Yzeurespace, avec qui nous mettons en place un accueil en résidence et différents rendez-vous et Vichy Culture pour un concert en commun
- les associations co-organisatrices, cette année à Noyant, Ygrande, Saint-Menoux et Deux-Chaises. Le soutien de ces associations locales co-organisatrices est indispensable au bon déroulement et au sens de l'action portée par le festival.
- Les communes qui continuent de nous soutenir et de nous solliciter :

- Particulièrement la commune de Rocles où nous avons notre siège social. **Merci à Thierry Guillot** pour la mise à disposition gracieuse des salles, du bâtiment de stockage, du personnel ainsi que la possibilité de se réunir très régulièrement en mairie.
- La commune de Tronget où est installé le cœur du festival. **Merci donc à Jean-Marc Dumont** qui nous facilite grandement la tâche en mettant à disposition salles, personnel, matériel.
- Plus globalement, l'ensemble des communes qui nous accueillent et nous soutiennent ainsi que la Communauté de Communes, à qui nous empruntons une grande partie du matériel mis à disposition des associations le temps du festival

Réseaux

L'association est impliquée dans des réseaux au niveau local, avec le Bocage Festif animé par la Communauté de Communes, régional avec JAZZ(S)RA et national et européen avec le réseau AJC – Association Jazzé Croisé.

Cet engagement est important en termes de ressources et de veille sur l'actualité du secteur, sur la question de l'émergence artistique et à terme, même si c'est encore perfectible, sur le partage de dates et la construction de tournées en commun, notamment pour limiter les coûts environnementaux liés à la venue de certains artistes.

Partenaires et soutiens financiers

Enfin, je souhaite remercier nos partenaires financiers et logistiques dont les soutiens sont indispensables et dont l'attention portée à nos activités est également précieuse :

- Publics : Communauté de Communes, Département, Région, Etat, via la DRAC notamment
- Sociétés civiles : CNM, Spedidam, Sacem
- Médias : La Montagne, France Bleu, France Musique, plusieurs radios locales : RQQG, Radio Bocage, Radio Coquelicot
- Partenaires privés :
 La Fondation Crédit Agricole Centre France, avec qui nous avons démarré cette année un partenariat pour 3 ans
 CIRHYO, les entreprises Bardot, Chauvin, Judy, Lemeux, MGEN, BJF Transport pour leur soutien matériel ou financier depuis maintenant plusieurs années
 Merci également aux nouveaux soutiens : le groupe Vicat, BigMat par Becat
- Sans oublier les mécènes individuels ! En 2023 nous avons reçu des soutiens pour plus de 2600€ et c'est une générosité dont nous vous remercions grandement.

Ainsi s'achève le rapport moral de l'association.

Discussion/Questions ?

VOTE DU BILAN MORAL

Contre 0 Abstention 0 Adoption à l'unanimité.

3) BILAN FINANCIER

1) **Présentation du bilan financier**

Présentation des chiffres clefs de l'année comptable, du 1/11/2022 au 31/10/2023. Présentation du compte de résultat.

Chiffres clefs 2023	
Total des charges	215 163 €
Total des produits	209 797 €
Résultat	- 5 365 €
Valorisations	115 160 €

Quelques observations sur les postes de dépenses :

- Il y a une augmentation globale du budget liée à plusieurs facteurs : tout d'abord le développement des projets de l'association avec le retour de la résidence artistique et de nouvelles actions culturelles, ensuite l'évolution des coûts dans le contexte actuel d'inflation (coûts des transports notamment, des divers achats...), enfin un pari plutôt gagnant avec l'accueil d'un artiste tête d'affiche. Nous sommes peu impactés par l'augmentation des prix de l'énergie puisque nous ne les réglons pas : merci encore aux Communes qui nous accueillent pour cela !
- les dépenses en termes d'engagements d'artistes et de cession de concert et d'accueil (transport, hébergement...) représentent 41% du budget de l'année
- les dépenses de fonctionnement augmentent encore, avec cette fois une année complète de salariat liée au poste permanent
- 17% du budget reste dédié à la technique, ce qui est une proportion stable par rapport à l'an passé

L'association cherche à s'appuyer sur des partenaires, prestataires locaux et il peut être intéressant de consulter la répartition géographique de nos dépenses (à bien différencier des retombées économiques). 49% de nos dépenses ont été réalisées en Auvergne-Rhône-Alpes en 2023. Les 11% à l'étranger correspondent essentiellement aux groupes étrangers : Stanley Clarke, Studnitzky, Amit Friedman. Sur l'ensemble du territoire départemental, ce sont près de 65 000€ que nous avons réinjectés.

Côté recettes, les informations principales :

- Alors que nous avons 54% de soutiens publics l'an passé, nous revenons en-dessous de la barre des 50%.
- Grâce à une fréquentation record du festival, nous réussissons à développer nos recettes propres par rapport à l'an passé (24%).
- Un bond en avant dans le développement du mécénat avec le soutien de la Fondation Crédit Agricole Centre France qui démarre cette année pour 3 ans, à hauteur de 15 000€ par année.
- Parmi nos recettes, les sociétés civiles, qui sont des organismes professionnels comme la SACEM ou le Centre national de la musique, qui peuvent avoir des soutiens fragiles et incertains.

Pour revenir sur le résultat de cette année : nos budgets sont toujours construits dans une fine recherche d'équilibre. L'an passé, nous avons un léger excédent, d'un peu plus de 2000€, lié au report d'une subvention de 2021 à 2022 et à un financement de l'Etat dédié aux festivals que nous n'avons pas mobilisé en 2023 (que nous solliciterons en 2024). Cette année, nous accusons donc un déficit, qui malgré tout ne représente même pas 3% de nos dépenses.

Quelques éléments sur le bilan de l'association, avec notamment des immobilisations correspondant en grande partie aux achats réalisés en 2019 pour équiper le gymnase dont la valeur s'amenuit mécaniquement, de même pour les subventions liées.

Les disponibilités peuvent sembler importantes mais elles sont nécessaires pour faire face aux dépenses en amont du festival (la résidence notamment ou le salaire de la permanente) et ce jusqu'au versement des diverses aides que nous sollicitons, qui n'arrivent souvent qu'en juin-juillet.

2) **Vérification des comptes :**

Maryline Sergère expose son analyse des comptes et partage quelques commentaires sur leur évolution et ce que cela traduit de la santé du festival. Voir Annexes.

Quitus est donné par la vérificatrice aux comptes.

Discussion /Questions ?

VOTE DU RAPPORT FINANCIER

Contre 0 Abstention 0 Adoption à l'unanimité.

3) **Affectation du résultat**

Enfin, il vous est proposé d'affecter le résultat aux réserves statutaires de l'association.

VOTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT

Contre 0 Abstention 0 Adoption à l'unanimité.

Remerciements :

A Maryline SERGERE

et tout particulièrement à **Annie Dujon** notre trésorière qui mène ce travail très conséquent, et de plus en plus au fur et à mesure de l'évolution de nos activités, avec une rigueur sans faille. Merci Annie

PROJETS 2024

1) Une résidence

La reprise des résidences nous a conduits à nous questionner sur nos critères, nos objectifs. La résidence de Tatanka en 2023 a été réussie, mais l'appel à projets que nous avons lancé au préalable était très large et avait suscité un grand nombre de candidatures inadaptées. En se demandant quel est le rôle de l'association dans le soutien à la création et face au constat qu'il y a peu de groupes locaux mais plusieurs musiciens de jazz qui viennent de l'Allier et qui font leur chemin musical ailleurs nous avons fini par proposer d'accompagner les projets de jeunes musiciennes et musiciens issus du territoire.

Avec ce nouveau cadre et toujours en lien avec Yzeurespace, nous avons choisi d'accueillir Phonem, un quintet piloté par Mailys Maronne et qui travaille un répertoire en mouvement perpétuel intitulé « Geometriks ». Ils viennent de passer une semaine à travailler à Rocles, ils reviennent en avril à Yzeure et proposeront un concert final à Tronget, le 9 mai. Leur temps de travail sont maillés de rencontres et échanges avec des scolaires, Centres sociaux ou avec les habitants.

2) Des actions culturelles

Cette année nous travaillons en lien avec le Collège Charlotte Delbo à Tronget pour un projet autour de la découverte de l'improvisation. C'est l'ensemble du niveau de 4^{ème}, accompagné des enseignantes de français, musique et documentation, qui se lance dans un parcours fait de rencontre, avec Phonem notamment, de concerts et surtout d'ateliers. A partir de mars, ils travailleront avec le duo de saxophonistes Mamie Jotax sur le soundpainting (méthode de jeu collectif). Ils présenteront une restitution de ce travail le samedi 4 mai à Tronget (avec un concert de Mamie Jotax).

Via la présence régulière de Phonem et Mailys Maronne ainsi que des Mamie Jotax, nous construisons d'autres rencontres et ateliers, notamment avec les Centres sociaux Adéquat et 1, 2, 3 Bocage ainsi qu'avec les écoles de musique de Saint-Pourçain-sur-Sioule et Bourbon-L'Archambault.

3) Concerts scolaires et établissements médico-sociaux

Comme les années précédentes, nous proposerons des concerts à l'attention des scolaires ainsi que des établissements médico-sociaux. Avec des vacances scolaires proches des dates du festival, nous nous adaptons et certaines propositions auront lieu plus tôt et d'autres pendant le festival.

Pour les scolaires, 3 groupes, Mamie Jotax, OZMA avec un ciné-concert et Yumi Duo joueront à Neuilly-le-Réal, Bourbon-L'Archambault, Rocles, Noyant et Varennes-sur-Allier. Plusieurs de ces représentations sont déjà complètes à ce jour.

Pour les établissements médico-sociaux, ce sont les Mamie Jotax qui iront à leur rencontre dès le mois de mars et jusqu'en mai.

4) 23^e festival

Le festival aura lieu du 3 au 11 mai 2024 entre Tronget, Bourbon, Noyant, probablement Cressanges. Quelques noms sont dévoilés : Ana Carla Maza, Quentin Dujardin avec Manu Katché, Vega Trails et le Sacre du Tympan. Une programmation qui reste joyeuse, métissée, faite de grands noms et de propositions plus régionales ou de projets émergents. Les groupes Phonem et Mamie Jotax seront bien sûr présents pendant le festival. Nous sommes en train de préparer cette édition, en lien avec les Communes accueillantes et bien sûr les associations partenaires.

En amont, nous nous retrouvons pour la soirée de présentation de l'affiche, concoctée par Pierre Jourde, et de la programmation le samedi 2 mars, à Rocles. La soirée se poursuivra avec un concert du groupe Petite Lucette, lauréat Jazz Migration.

Le 22 mars, dans le cadre de notre partenariat avec Vichy Culture, vous pourrez retrouver le Trio Barolo après une courte présentation du festival au Centre culturel de Vichy.

Nous reconduisons d'ailleurs nos partenariats avec Yzeurespace, Isléa et le 109, les abonnés des uns ayant les tarifs adhérents des autres et inversement.

Cette présentation des activités 2024 est l'occasion de rappeler que nous sommes toujours en recherche de coup de main et que les nouveaux bénévoles sont les bienvenus ! Entre la semaine de montage en amont, le festival très dense, les représentations scolaires, le démontage... tout cela représente un énorme travail donc merci encore aux bénévoles actuels et n'hésitez pas à rejoindre l'aventure.

BUDGET PREVISIONNEL 2024

Le budget prévisionnel de l'association pour l'exercice comptable qui démarre est de 229 372€. C'est de nouveau un prévisionnel en augmentation par rapport aux années précédentes, et donc toujours un défi dans les équilibres à trouver et nos recherches de financements. Ces augmentations accompagnent de façon logique celles du développement des activités de l'association, mais aussi celles de l'évolution des coûts plus généralement.

Côté dépenses, nous gardons grosso modo les répartitions que nous avons en 2023. Les coûts artistiques augmentent, ce qui est notamment dû à l'accueil de formations un peu plus nombreuses en résidence et pendant le festival.

Du point de vue des recettes, il est difficile à ce stade d'espérer faire évoluer fortement nos recettes propres, nous espérons déjà pouvoir connaître à nouveau une aussi belle fréquentation que cette année, malgré des têtes d'affiche un peu moins imposantes.

Nous restons a priori sous la barre des 50% de subventions publiques et sommes en train de solliciter et présenter nos projets à nos différents partenaires.

Vous pouvez observer que la part de mécénat augmente : elle était de 20 600€ en 2023. D'abord, nous avons le soutien de la Fondation Crédit Agricole pour encore deux années, ce qui est d'un grand confort. Nous sommes en train de rencontrer des entreprises et travaillons à développer de nouveaux partenariats. Enfin, nous venons d'apprendre que nous recevrons dès cette fin d'année le soutien de la Fondation Orange, à hauteur de 10 000€, ce qui est une excellente nouvelle.

Questions sur le projet et le budget 2024 ?

VOTE DU PROJET 2024

Contre 0 Abstention 0 Adoption à l'unanimité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous allons procéder maintenant à la constitution du nouveau CA

Le CA se compose de 18 personnes au maximum.

Des membres associés peuvent participer au travail du CA, régulièrement ou ponctuellement, selon les thématiques abordées, mais ces personnes n'ont pas le droit de vote.

Les membres actuels du CA sont, par ordre alphabétique :

- 1 Mme Jacqueline ALLEGRAUD
- 2 M. Gérard BALLENGHEIN
- 3 M. Xavier BELIEN
- 4 Mme Catherine BOULERY
- 5 Mme Jocelyne DAUCHAT
- 6 Mme Hélène DAVIET
- 7 Mme Catherine DEVOUCOUX
- 8 Mme Annie DUJON
- 9 M. Jean-Daniel LETACONNOUX
- 10 M. Bernard LOUGANINE
- 11 Mme Françoise NAS MARCHAND
- 12 M. Jean-Luc MARONNE
- 13 Mme Agnès MILITON
- 14 M. Jean-Luc PALMA
- 15 Mme Patricia PINGUET

Un rappel : pour candidater au CA, il faut avoir 16 ans, être membre de l'association depuis un an et avoir déposé sa candidature au préalable. Nous avons reçu une candidature pour le CA, Dana Thiriet. Si toutefois quelqu'un souhaite candidater maintenant, nous pourrions lui proposer d'être membre associé.

Jean-Luc Maronne souhaite démissionner de sa fonction de Président, il réserve son choix de quitter le CA à l'après-édition 2024.

Nous avons 3 membres démissionnaires : Jean-Luc Maronne, Annie Dujon et Catherine Boulery

Et des membres tirés au sort, conformément à nos statuts (renouvellement par tiers du CA, composé de 15 personnes) : Xavier Belien et Hélène Daviet mais qui souhaitent poursuivre leur engagement au sein du CA.

Présentation de Dana, candidate.

Prise de parole des démissionnaires, Jean-Luc et Annie, indiquant les raisons de leur départ, leur attachement à l'association et au festival (lettres de démission en annexe).

Prise de parole de Gérard et Patricia pour remercier l'engagement de Jean-Luc et Annie, membres historiques et piliers de l'association, aux rôles et compétences multiples et dont les départs du CA sont une étape forte pour la vie de l'association.

Ces annonces et discours sont salués et applaudis longuement par les participants.

Question, discussion sur la composition du CA ?

VOTE

Contre 0 Abstention 0 Adoption à l'unanimité.

Prochaine réunion du CA le 13 décembre pour l'élection du bureau : Président/e (ou co-présidents), Vice-président/e, Trésorier/e, trésorier/e-adjoint/e, Secrétaire et secrétaire-adjoint/e

QUESTIONS DIVERSES ?

Pas de question de la salle.

Clôture de l'AG

Comme vous le voyez, l'association évolue, s'interroge, s'adapte. Il y a toujours des défis à relever et celui auquel nous devons faire face aujourd'hui avec des départs importants du Conseil d'administration n'est pas simple mais nous travaillons déjà ensemble sur la suite. Un nouveau bureau se mettra en place sous peu, vous aurez rapidement des nouvelles.

Quoiqu'il en soit, nous sommes en plein dans les préparatifs des activités évoquées et la 23^e édition du festival s'annonce belle. Nous espérons bien vous y retrouver pour en profiter ensemble.

Je vous propose de partager un verre de l'amitié.

Merci de votre présence.

Signatures

Président
Jean-Luc Maronne

Vice-Président
Gérard Ballenghein

JAZZ DANS LE BOCAGE

Association loi 1901 - N° Siret 420 586 083 00018

Mairie 03240 ROCUES



JA 7 Z DANS LE BOCAGE

association loi 1901
siret 420 586 083 00016
mairie 03240 ROCLES

Statuts

RNA	W032000884
Numéro d'enregistrement	4464
Numéro SIRET	420 586 083 00016
Code APE	9001 Z
Licences (<i>jusqu'au 2/12/2025</i>)	PLATESV-R-2020-010394 catégorie 4 2 (production de spectacles) PLATESV-R-2020-010395 catégorie 2 3 (diffusion de spectacles)
Adresse	Mairie, 7 chemin des Chandelles, 03240 ROCLES
Date de création	20 avril 1998
Statuts modifiés le	19 janvier 2001 5 novembre 2015 19 novembre 2021 7 décembre 2023

ARTICLE 1ER DENOMINATION

Il est créé le 2 avril 1998 entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, dénommée : **Jazz dans le Bocage** (JdlB). Sa durée est illimitée.

ARTICLE 2 BUTS POURSUIVIS

Le but de l'association est **l'organisation d'un festival de jazz annuel** (production et/ou diffusion de spectacles, organisations de résidences de création, actions de médiation, actions de sensibilisation et toute autre action décidée par le conseil d'administration...).

ARTICLE 3 SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé, à la Mairie, **7 chemin des Chandelles**, le Bourg, 03240 ROCLES. Il pourra être transféré, sur proposition du conseil d'administration, par décision de l'assemblée générale extraordinaire.

ARTICLE 4 MEMBRES

L'association se compose de membres actifs et de membres d'honneur.

- La qualité de membre actif s'acquiert par l'adhésion à l'association, matérialisée par le paiement d'une cotisation annuelle. Le montant de cette dernière est fixé annuellement par l'assemblée générale ordinaire. La cotisation ne peut pas être remboursée.
- Des membres d'honneur peuvent être désignés par l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, en raison des services rendus à l'association. Ils sont dispensés du paiement de la cotisation annuelle.

ARTICLE 5 CRITERES D'ADMISSION

L'association est ouverte à toute personne, dans le respect des convictions individuelles et dans l'indépendance à l'égard des partis politiques et des groupements confessionnels. Toute propagande et tout prosélytisme sont interdits en son sein. **L'association promeut l'égal accès des hommes et des femmes, ainsi que des jeunes, aux instances dirigeantes.**

ARTICLE 6 RESSOURCES

Les ressources de l'association se composent :

- du montant des cotisations de ses membres;
- des dons recueillis auprès des donateurs;
- des ventes de billets pour des spectacles, projections, expositions, et toute manifestation organisée par l'association ou ses partenaires;
- des ventes de support multimédias produits ou non par l'association;
- du produit des manifestations et ventes diverses organisées par l'association ;
- des subventions versées par l'Etat, les collectivités publiques ou les sociétés civiles
- du revenu de ses biens;
- des sommes perçues en contrepartie des prestations fournies par l'association ;
- de toutes autres ressources non interdites par les textes législatifs ou réglementaires.

Ces différentes ressources sont identifiées dans les documents comptables et budgétaires présentés aux assemblées générales.

ARTICLE 7 CONSEIL D'ADMINISTRATION - COMPOSITION ET DESIGNATION DE SES MEMBRES

L'association est dirigée par un conseil d'administration composé au maximum de 18 membres, élus pour 3 ans. Le conseil est renouvelable par tiers chaque année. Ses membres sont rééligibles.

Chaque membre du conseil d'administration peut être investi de missions ou fonctions spécifiques, au sein de l'association.

Les candidats au conseil d'administration doivent remplir les conditions suivantes :

- Être majeur Avoir 16 ans révolus,
- Être membre de l'association et à jour de sa cotisation depuis 12 mois à la date de l'assemblée générale.
- Déposer par écrit sa candidature et ses motivations.

Ces éléments seront examinés par le conseil d'administration qui pourra éventuellement refuser la candidature s'il estime que le/la candidat/e a une connaissance erronée du projet du festival de l'association et de son fonctionnement.

ARTICLE 8 REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration se réunit en séance ordinaire au moins une fois tous les 6 mois, sur convocation du Président, et en séance extraordinaire, à la demande du/de la Président/e ou du quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, et si la moitié au moins des membres du conseil est présente. En cas de partage, la voix du/de la Président/e est prépondérante.

Le conseil d'administration peut s'adjoindre des membres associés qui ne disposent pas du droit de vote. Ces membres sont invités aux séances du conseil, en fonction notamment de son ordre du jour.

Les décisions du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux signés du/de la Président/e. Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

ARTICLE 9 BUREAU

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un bureau composé des 6 membres suivants :

- Un ou une président/e ou des co-président/es
- Si nécessaire un ou une vice-président/e
- Un ou une trésorier/e
- Un ou une trésorier/e adjoint/e
- Un ou une secrétaire

- Un ou une secrétaire adjoint/e

ARTICLE 10 INDEMNITES – REMBOURSEMENT DE FRAIS

Toutes les fonctions au sein de l'association, y compris celles des membres du conseil d'administration à l'exception de celles visées à l'article 14 ci-dessous sont gratuites et bénévoles. Seuls les frais occasionnés pour l'accomplissement d'une activité au bénéfice de l'association et autorisés par son conseil d'administration, peuvent être remboursés sur justificatifs ou faire l'objet d'une attestation fiscale.

~~Le rapport financier présenté à l'assemblée générale ordinaire retrace, par bénéficiaire, les remboursements de frais de mission, de déplacement ou de représentation.~~

ARTICLE 11 ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'il soit. L'assemblée générale ordinaire se réunit annuellement.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire.

L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Le/la Président/e, assisté/e des membres du Conseil d'administration, préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association et son activité au cours de l'année écoulée.

Le/la trésorier/re rend compte de sa gestion et soumet le bilan et le compte de résultats à l'approbation de l'assemblée.

~~Les grandes lignes des activités à venir ainsi que le budget prévisionnel lié sont également soumis à l'approbation de l'assemblée.~~

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement, au scrutin secret, si besoin est, des membres du conseil sortants, et également des vérificateurs aux comptes.

Ne peuvent être traitées, lors de l'assemblée générale, que les questions inscrites à l'ordre du jour.

L'assemblée générale doit être composée du tiers au moins des membres actifs de l'association, chacun disposant d'un seul pouvoir, tout membre pouvant mandater une personne de son choix.

Elle statue à la majorité des trois quarts des membres présents. Si le quorum n'est pas atteint lors de la réunion, l'assemblée générale se réunit 1/2 heure plus tard, et pourra valablement délibérer quel que soit le nombre des présents. Ses décisions s'imposent à tous les membres y compris absents ou représentés.

ARTICLE 12 ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Si besoin est ou sur la demande du quart au moins des membres inscrits, le/la président/e peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les formalités prévues par l'article 11 quant aux convocations, quorum et majorité pour la validité des délibérations.

L'assemblée générale extraordinaire est convoquée uniquement pour modification des statuts ou dissolution de l'association.

ARTICLE 13 REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur pourra être établi par le conseil d'administration qui le fera alors approuver par l'assemblée générale. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association

ARTICLE 14 SALARIAT

Pour assurer son bon fonctionnement, l'association Jazz dans le Bocage a la possibilité de s'adjoindre un ou plusieurs collaborateur/trice/s), salarié/e/s de l'association.

ARTICLE 15 AFFILIATION

La présente association peut adhérer à d'autres associations, unions ou regroupements par décision du Conseil d'administration.

ARTICLE 16 DISSOLUTION

En cas de dissolution prononcée selon les modalités prévues à l'article 12, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est attribué à toute association déclarée ayant un objet similaire ou à tout établissement public ou privé de son choix, conformément à l'article 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

Fait à ROCLES, le 7/12/2023

Président
Jean-Luc Maronne

Vice-Président
Gérard Ballenghein

JAZZ DANS LE BOCAGE

Association loi 1901 - N° Siret 420 586 083 00018

Mairie 03240 ROCLES



Annexe 2

COMPTE DE RESULTAT 2023							
articles	DEPENSES 2023	€		articles	RECETTES 2023	€	%
6040	Achats prestations activités	211,00		7060	Jetons	12 577,00	
6041	Frais de production	5 612,35		7071	Restauration public	126,00	
6042	Cachets cession	37 206,26		7072	Buvette + gobelets	480,50	
6061	Fournitures : Fuel,Edf,Carburant	839,80		7073	Tee-shirt/coussins/badges divers	2 935,94	
6063	Fournit entretien petits equip	1 476,27		7074	Livres Carnets	200,20	
6064	Fournitures administratives	874,08		7081	Cotisations adhérents	4 335,00	
6068	Autres : bracelets deco ...	736,86		7083	Prestations scolaires	2 925,00	
6071	Achat appro Buvette	2 403,38		7084	Billetterie	37 981,95	
6072	Achat tee shirt	2 180,40		7086	Conventions Assos VV CHCB	1 310,00	
6076	Marchandises vente Restauration publique	2 268,87	53 809,27	7088	Divers Debours	651,50	63 523,09 30,28%
6131	Location chapiteau	930,60		7400	Subvention Europe Leader/Emploi Perm.	3 604,00	
6134	Location backline instruments	11 011,20		7401	Subventions 6 Communes	2 150,00	
6136	Location Sonorisation Lumière Vidéo	750,00		7402	Aide DRAC DDCSPP ...	12 000,00	
6155	Réparations sur biens immobiliers	365,69		7403	Subv Com Com Bocage Bourbonnais	15 000,00	
6156	Maintenance logiciels site internet	1 120,00		7404	Subv CD03	23 000,00	
6160	Primes d'assurance	1 378,53	15 556,02	7405	Subv Etat DSDEN / Atelier Percu	1 595,00	
6211	Prestations Techniciens Sono Lumière Evenem	10 489,16		7406	Subvention Région Auvergne RA	27 000,00	
6212	Prestations Sécurité	2 090,06		7410	Aide DRAJES DR Académique jeunesse	3 000,00	
6220	Honoraires et interm : comm/billetterie art Tick	329,45		7413	Aides Ministère Culture FONPEPS Petite Jaug	1 531,50	
6230	Publicité	150,00		7414	Aides Ministère Culture FONPEPS Emploi	9 170,00	98 050,50 46,74%
6236	Imprimés affiches, flyers, prog	7 280,30		7407	Aide ADAMI	0,00	
6237	Com, pub, presse	10 264,68		7408	Aide SPEDIDAM	5 000,04	
6250	Deplac benevoles Missions	747,16		7409	Aide SACEM	2 850,00	
6251	Déplacements Musiciens	8 050,73		7411	Aide CNM	15 291,30	23 141,34 11,03%
6252	Hebergements Musiciens	10 138,44		7415	Partenariat CACF (1ère A/3ans)	15 000,00	
6253	Restauration Bénévoles	3 891,89		7416	Aides privées Mécénat sponsors partenariats	5 267,00	
6254	Restaurant musiciens Catering Loges Accueil	2 938,75		7417	Aides diverses : MGEN	200,00	20 467,00 9,76%
6257	Réceptions réunions VH AG	999,76			Total des ressources		
6261	Frais affranchissement timbres	668,94			205 181,93		
6262	Frais telephone portable	190,77		7580	Produits divers gestion courante	92,15	92,15 0,04%
6270	Services bancaires	213,57		760	Produits financiers/interets livret A	587,59	587,59 0,28%
6280	Divers Régularisations	92,15		7713	Dons-Libéralités reçues	114,00	114,00 0,05%
6281	Cotisations AJC - JazzRa	460,00	58 995,81				
6410	Rémunération Personnel Permanent	25 673,57					
6411	Salaires Musiciens	16 873,29					
64111	Salaires Techniciens	10 373,04					
6451	Charges Patronales URSSAF	20 437,84					
6455	Cotisations Maison des Artistes/Carnettistes	22,00					
6458	Cot autres organismes	0,00					
6475	Médecine du travail, Pharmacie	8,00	73 387,74				
6516	Droits auteurs SACEM	7 070,15					
6518	CNV	1 458,00	8 528,15				
68112	Amortissements IMMO	4 885,55	4 885,55	777	Amortissements subvention INV.	3 821,48	3 821,48 1,82%
	TOTAL des charges	215 162,54	215 162,54		TOTAL des produits	209 797,15	209 797,15 100,00%
	Solde créditeur (benef)	-5 365,39			Solde débiteur (deficit)		
	TOTAL GENERAL	209 797,15			TOTAL GENERAL	209 797,15	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES							
860	Secours en nature			870	Bénévolat	95 000,00	
8611	Mise à dispo gratuite de biens et services	11 430,00		871	Prestations en nature	20 160,00	
8620	Prestations	8 730,00		875	Dons en nature	0,00	
864	Personnel bénévole	95 000,00					
		115 160,00	115 160,00				
					TOTAL	115 160,00	115 160,00
	TOTAL GENERAL Dépenses	324 957,15	324 957,15		TOTAL GENERAL Recettes	324 957,15	324 957,15
BILAN 2023							
ACTIF				PASSIF			
2151	Immobilisations 1998 à 2019	49 811,95					
2183	Immo /Matériel inform 2015 et 2019	2 898,09					
2183	Immo /Matériel inform 2021 salariée	1 141,92		1063	Réserves statutaires	96 531,53	
2184	Immo/Mobiliers 2020	3 704,62	57 556,58		Résultat (deficit)	-5 365,39	
				120	Résultat exercice (positif)	0,00	91 166,14
21831	matériels informatiques (terminé)	-2 898,09					
28151	Amortissements matériels spec	-31 113,63		1312	Subvention d'INV. CD03	30 000,00	
28183	Amortissement matériels de bureau	-380,64		1313	Subvention d'INV. CD03	3 165,00	33 165,00
28184	Amortissement mobiliers	-2 475,92	-36 868,28				
				13912	Amort subvention INV AURA	-14 160,37	
	Total ACTIF IMMOBILISE			13913	Amort subvention INV CD03	-2 079,36	-16 239,73
	20 688,30						
512000	Banque CACF	28 413,76			Total FONDS PROPRES		
512001	Livret A	59 912,89			108 091,41		
2715	Compte Titre Ordinaire	30,00					
5312	Caisse (espèces)	0,00					
	Disponibilité à ce jour		88 356,65	4486	Charges à payer		
				4378	Cotisations à payer	2 807,74	
				4421	PASRAU	16,00	
	Total ACTIF CIRCULANT			4378	URSSAF AUDIENS	0,00	2 823,74
	88 356,65						
4687	Produits à Recevoir :			487	Produits constatés d'avance (subv SD)	0,00	0,00
44 PaR	Aide FONPEPS non encaissées/exercice 23	1 670,00	1 670,00				
44 PaR	Facture non payé Librairie Moulins	200,20	200,20				
	TOTAL ACTIF	110 915,15	110 915,15		TOTAL PASSIF	110 915,15	110 915,15

Certifié conforme
DUJON Annie, trésorière

JAZZ DANS LE BOCAGE
Association loi 1901 - N° Siret 420 588 083 00018
Mairie 03240 ROCLES



Vérification des comptes par Maryline Sergère

Rapport aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 octobre 2023

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 octobre 2023 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'Association « Jazz dans le Bocage » tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant ressortir un **résultat déficitaire de 5 365,39 €**.

Je certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière de l'association à la fin de cet exercice.

Pour compléter la présentation de Annie et Sabine, je vous ai préparé une analyse synthétique du résultat et de la situation financière.

Rassurez-vous, je vais être brève, je sais que les chiffres c'est toujours un peu ennuyeux.

Voir les tableaux et commentaires

Et pour conclure,

Je vous renouvelle bien-sûr mes félicitations pour ce beau festival qui rayonne aujourd'hui bien au-delà du bocage.

Votre festival est un véritable voyage culturel, tantôt tonitruant, tantôt relaxant, mais il apporte toujours du bien-être. Chaque année, vous enthousiasmez des plus jeunes aux plus âgés, ce qui fait de Jazz dans le Bocage une association que je qualifierai d'utilité publique.

En fait, je pense que chaque année on est de plus en plus nombreux à attendre avec impatience la semaine de l'Ascension....

Je terminerai mon propos en m'adressant à vous, mesdames et messieurs les financeurs, pour vous dire que par votre soutien financier, non seulement vous contribuez à enrichir l'offre culturelle de notre territoire, mais vous participez également grandement au maintien de notre santé mentale.

Je vous remercie de votre attention.

EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES 2023 - 2022

DEPENSES			RECETTES		
	2023	2022		2023	2022
Comptes 60	53 809	39 165	Comptes 70	63 523	46 855
Comptes 61	15 556	9 704	Comptes 74 (1)	98 050	103 164
Comptes 62	58 995	56 220	Comptes 74 (2)	23 141	27 122
Comptes 64	73 388	71 440	Comptes 74 (3)	20 467	11 045
Comptes 65	8 528	8 880	Comptes 75	92	
Comptes 68	4 886	4 662	Compte 76	588	251
			Compte 77	114	42
			Compte 777	3 821	3 821
TOTAL	215 162	190 071	TOTAL	209 796	192 300

(1) Aides organismes publics

(2) Aides organismes professionnels de la musique

(3) Aides organismes privés

PRESTATIONS ET FRAIS ANNEXES DES MUSICIENS ET TECHNICIENS

	2023	2022
Cachets spectacle	37 206	18 449
Salaires musiciens	16 873	21 244
Prestations techniciens	10 489	10 889
Salaires techniciens	10 373	8 788
Cotisations sociales musiciens et techniciens	14 890	16 238
Déplacements, hébergements, restauration	21 128	18 749
Location instruments de musique	11 011	6 114
Location lumière	750	0
TOTAL	122 720	100 471

Evolution des dépenses 2023 / 2022 : + 25 000 €

- dont 22 000 € concernent les prestations et cotisations sociales des musiciens et des techniciens et leurs frais annexes. Ces frais annexes englobent leurs déplacements, leur hébergement et leur restauration, ainsi que la location des instruments de musique.
- dont 6 000 € de charges salariales (12 mois sur cet exercice – 10 mois sur 2022)
- diminution des frais de production : 2 000 € et des frais de communication : 2 000 €

Evolution des recettes 2023/2022 : + 17 500 €

- la variation des recettes provient de l'augmentation de la billetterie pour 13 000 €, des consommations pour 2 500 € et des ventes diverses pour 2 000 €.

En conclusion, l'évolution des recettes ne compense pas l'augmentation des dépenses.

Vous avez proposé de belles têtes d'affiche après ces années de Covid, ce qui a un certain coût, mais ça vous a permis de séduire un nouveau public et il faut le considérer comme un investissement pour les années à venir, parce que la renommée du festival rayonne bien au-delà du bocage.

Evolution de la trésorerie

	2023	2022
Compte courant (1)	28 414	12 806
Livret A (2)	59 913	49 326
Dettes	- 2 824	- 2 461
Créances	+ 1 870	+ 32 004
TOTAL trésorerie nette	87 373	91 675
TOTAL comptes bancaires (1) et (2)	88 327	62 132

La trésorerie nette entre 2023 et 2022 a diminué de 4 300 € qui est la conséquence du résultat déficitaire de 2023 (sans les amortissements).

Jean-Luc MARONNE
107 Chemin de Dar d'en Bas
03 240 ROCLES
06 63 92 05 80
Jl.maronne@gmail.com

Rocles, le 1^{er} décembre 2023

Au

Conseil d'Administration
de Jazz dans le Bocage

Objet : démission du poste de président de Jazz dans le Bocage.

Je soussigné, Jean-Luc Maronne, demeurant 107 Chemin de Dar d'en Bas à 03 240 ROCLES, notifie par la présente ma démission des fonctions de président de l'association "Jazz dans le Bocage".

Après mûre réflexion, j'ai pris la décision difficile de passer la main pour me concentrer sur d'autres activités personnelles.

Dans le respect des dispositions statutaires prévues à cet effet, ma démission prendra effet à compter du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association, soit le jeudi 7 décembre 2023.

Je tiens à remercier le conseil d'administration et tous les membres de l'association pour leur soutien indéfectible au cours de mon mandat. J'ai eu l'honneur de travailler avec une équipe dévouée et talentueuse pour faire avancer notre projet et je suis fier des réalisations que nous avons accomplies ensemble.

Je reste bien évidemment à la disposition du conseil d'administration pour préparer ma succession aux fonctions de président.

Je propose d'accompagner le festival 2023 jusqu'à son terme, afin que les engagements pris soient menés à bien.



Mme DUJON Annie
376, Route de la Pise - La Croix de la Roche
03240 TRONGET
06 30 25 22 40 ou annie.jazzbocage@gmail.com

Tronget, le 1^{er}/11/2023

Objet : Démission du poste de trésorière, lettre remise en main propre

Mr le Président, Cher Jean-Luc,
Mmes et Mrs les membres du Conseil d'Administration,

Je vous informe par cette lettre de ma décision de démissionner de mes fonctions de Trésorière au sein de l'association « Jazz dans le Bocage » que j'occupe depuis de nombreuses années, avec un gros mal au cœur, un certain regret et une amertume tout de même.

Depuis quelques mois, je ne retrouve plus les valeurs qui m'animaient : la satisfaction de participer à l'organisation d'un événement reconnu sur notre territoire, le plaisir et l'envie de participer aux réunions et aux soirées du festival, ayant beaucoup de peine à m'accommoder aux diverses versions proposées et à surmonter les frustrations induites, les faits irrespectueux et blessants par rapport au bénévolat accompli depuis des années et au temps accordé tout au long de l'année.

Le festival 2023 a été difficile à vivre pour moi et j'ai dû m'isoler ayant besoin de recul et de calme pour me concentrer et me protéger moralement, afin de ne pas commettre d'erreurs dans la trésorerie.

De plus, une certaine lassitude fait que je ne souhaite pas poursuivre mon engagement, je laisse ma place pour permettre le renouveau de l'association.

Je pars en laissant des comptes sains et une bonne réserve financière (91 166,14 € au dernier bilan dont 88 356,55 € en trésorerie) que nous avons ensemble réussi à constituer pour ne pas avoir de problème de trésorerie et ne pas recourir à un emprunt.

Les statuts ne mentionnant pas de délai de préavis, mais afin de ne pas nuire au bon fonctionnement de l'association, j'assurerai **jusqu'au 31/12/2023** s'il le faut (sauf si reprise du poste avant) mais dans tous les cas, à **compter du 1^{er} janvier 2024, je ne ferai plus la trésorerie, la comptabilité et les bilans, les payes et les déclarations sociales**. Vous trouverez dans la Dropbox les codes des sites respectifs.

Espérant pouvoir rester en bon terme avec l'association, et peut-être rester bénévole, et bien que je sais que je regretterai le saucisson d'Hélène, les gaufrettes de Françoise ou les rhums arrangés de Pierre, et sûrement d'autres choses, je tiens à vous remercier tous et particulièrement Jean-Luc pour la confiance qu'il m'a accordée, son écoute et son soutien, et vous souhaite une bonne continuation.

Je vous demanderai de m'accuser réception en contresignant cette lettre et me donner quitus et décharge pour les comptes afin de valider ma démission.

Je vous prie d'agréer mes meilleurs sentiments.

Annie DUJON,
Trésorière Comptable, Bénévole



PS : une copie de ce courrier sera adressée en S/Préfecture de Montluçon Service Associations